

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Paris, le 10 juin 2024*

### **LADOM & l'UMPF, un objectif commun : l'emploi dans le secteur maritime**

*LADOM et l'UMPF (Union Maritime et Portuaire de France), représentées par leurs dirigeants respectifs, ont signé une convention pour répondre à un besoin stratégique d'emploi dans le secteur de l'économie maritime des territoires d'outre-mer.*

Le partenariat entre LADOM et l'UMPF permet de :

- Répondre aux besoins en qualification des demandeurs d'emploi ultramarins porteurs d'un projet professionnel dans le secteur maritime, nécessitant la réalisation d'une formation professionnelle en mobilité.
- Répondre aux besoins de compétences des entreprises, en particulier, des outre-mer.
- Promouvoir les métiers en tension dans le secteur maritimo-portuaire et de la logistique, ouvrant des perspectives aux jeunes ultramarins, avec ou sans qualification.
- Favoriser l'intégration et la qualification des Ultramarins dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale des Entreprises, qu'il s'agisse de stages ou d'emplois.

Plus particulièrement, le partenariat concerne les actions et dispositifs déployés pour permettre aux candidats ultramarins d'accéder aux offres de formation dans le domaine maritime, malgré l'éloignement géographique. Il vise à garantir à chaque stagiaire/apprenant un parcours de formation en mobilité sécurisé.

Contact presse : *Laura Bourgninaud, Directrice de la communication – [laura.bourgninaud@ladom.fr](mailto:laura.bourgninaud@ladom.fr)*